

# RAPPORT ANNUEL 2016 CP-SEVEESC

Complément de Pension de la Société  
des Eaux de Versailles et Saint Cloud

---

---

Le rapport annuel se présente comme suit :

**I. LE RAPPORT DE GESTION ..... 2**

Il analyse l'activité du régime, les évolutions constatées entre les derniers exercices et complète ou détaille les informations afférentes à certaines activités.

**II. LES COMPTES ANNUELS ..... 6**

**Le bilan, le compte de résultat et l'annexe comptable**

Le bilan décrit séparément, à la clôture de l'exercice, les éléments actifs et passifs du fonds et fait apparaître de façon distincte les capitaux propres.

Le compte de résultat récapitule les produits et les charges de l'exercice, sans qu'il soit tenu compte de leur date d'encaissement ou de paiement. Il fait apparaître par différence l'excédent ou le déficit de l'exercice.

L'annexe comptable complète et commente l'information donnée par le bilan et le compte de résultat, d'une part, en mettant en évidence tout fait pouvant avoir une influence significative sur le jugement des destinataires et, d'autre part, en indiquant toutes les explications nécessaires à une meilleure compréhension du bilan et du compte de résultat.

**L'audit des comptes**

En qualité de commissaires aux comptes de la CDC, les cabinets Mazars et PricewaterhouseCoopers audits, En qualité de commissaires aux comptes de la CDC, les cabinets Mazars et PricewaterhouseCoopers audits, effectuent la vérification de la concordance des états financiers avec les données issues de la comptabilité des comptes du CP-SEVESC portant sur les comptes annuels ci-dessus mentionnés. A l'issue de leur intervention, ils émettent une attestation jointe au présent document.

**III. LEXIQUE ..... 17**



---

---

<b>Présentation générale</b> .....	3
<b>Financement du fonds</b> .....	3
<b>Gestion administrative</b> .....	4
<b>Indicateurs</b> .....	4
<b>Frais de gestion</b> .....	5

### **PRESENTATION GENERALE**

Par convention du 17 novembre 1997 modifiée par l'avenant signé le 3 juillet 2006, la Société des eaux de Versailles et de Saint-Cloud (SEVESC) confie à la Caisse des dépôts le calcul et le paiement de compléments de pensions au bénéfice de certains agents retraités détachés auprès de la SEVESC.

Ce complément de pension (CP-SEVESC) est destiné à compenser la non-reconnaissance des bonifications acquises au titre de l'insalubrité pendant les périodes de détachement.

Le cumul de la pension de la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) avec le complément de pension SEVESC, permet aux agents concernés de percevoir une prestation vieillesse équivalente à celle qu'ils auraient eue s'ils étaient restés, leur carrière durant, agents des collectivités locales.

En application d'un arrêt du Conseil d'Etat du 17 décembre 2003, pour toute pension liquidée depuis le 17 décembre 2002 (effet rétroactif), le temps de service effectué par les agents détachés auprès de la SEVESC est pris en compte dans le calcul de la bonification attribuée aux agents des réseaux souterrains des égouts.

### **FINANCEMENT DU FONDS**

Les dépenses relatives au paiement des compléments de pension de la SEVESC sont entièrement à la charge de la Société des eaux de Versailles et de Saint-Cloud.

La convention du 17 novembre 1997 prévoit le versement trimestriel, de la part de la SEVESC, d'une avance permettant de couvrir les dépenses engagées lors des trois échéances suivantes.

### **GESTION ADMINISTRATIVE**

La gestion administrative du fonds "CP-SEVESC" est assurée par l'établissement de Bordeaux de la Direction des retraites et de la solidarité de la Caisse des Dépôts.

L'appel de fonds est réalisé et suivi au sein de la Direction de l'investissement et de la comptabilité (DIC).

La gestion des bénéficiaires est opérée au sein de la Direction des gestions mutualisées de l'établissement de Bordeaux, service de la gestion des pensions (PPMP).

Les gestionnaires du fonds CP-SEVESC ont pour mission de calculer et d'assurer le paiement des Compléments de pension SEVESC.

Il s'agit notamment :

- de maintenir à jour le fichier des bénéficiaires ;
- d'effectuer les contrôles nécessaires pour s'assurer de l'existence des pensionnés (Ils sont réalisés sur la pension CNRACL) ;
- de calculer la revalorisation annuelle ;
- de verser les compléments de pension mensuellement ;
- de calculer et régulariser les droits au décès de l'allocataire ;
- d'établir trimestriellement une prévision des dépenses des trois mois suivants afin d'effectuer auprès de la SEVESC l'appel des fonds nécessaires aux futurs paiements ;

Le versement à l'URSSAF du montant des cotisations sociales précomptées sur les compléments de pension SEVESC est assuré par la Direction des investissements et de la comptabilité (DIC).

### **INDICATEURS**

Au 31 décembre 2016, 4 compléments de pension sont calculés et payés par le fonds CP-SEVESC pour un montant annuel de 2 791 euros (montant brut).

### **FRAIS DE GESTION**

Les frais de gestion administrative du fonds CP-SEVESC sont à la charge de la Société des eaux de Versailles et de Saint-Cloud, conformément à la convention du 17 novembre 1997, modifiée par l'avenant signé le 3 juillet 2006, qui précise :

"Il est dû par an, par la SEVESC, la somme forfaitaire (hors taxes) de 200 € par dossier. Lorsque le nombre de dossiers est égal ou inférieur à deux, la SEVESC doit la somme équivalente à deux dossiers, soit 400 € (hors taxes)".

La convention prévoit une réévaluation annuelle des frais de gestion qui tient compte de l'évolution de l'indice 100 de la fonction publique.



---

---

<b>Bilan</b> .....	7
<b>Compte de résultat</b> .....	9
<b>Bilan détaillé</b> .....	11
<b>Compte de résultat détaillé</b> .....	12
<b>Résultat et réserves</b>	
Evolution du résultat et des capitaux propres.....	13
<b>L'annexe comptable</b>	
Principes, règles et méthodes comptables.....	14
Notes sur le bilan .....	15
Notes sur le compte de résultat.....	15
Affectation du résultat de l'exercice.....	15
<b>L'audit des comptes</b> .....	16

# LES COMPTES ANNUELS

## BILAN ACTIF

(en Euros)

Rubriques	2016			2015
	Montant Brut	Dépréciations	Montant Net	Montant Net
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<b>PRESTATAIRES ET FOURNISSEURS DEBITEURS</b>				
<b>CREANCES D'EXPLOITATION</b>				
Créances cotisants et comptes rattachés				
Créances s/entités publiques et org.de sécurité sociale				
Autres créances				
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>				
<b>DISPONIBILITES</b>				
Banque	266		266	267
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
Charges constatées d'avance				
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>266</b>		<b>266</b>	<b>267</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>266</b>		<b>266</b>	<b>267</b>



(en Euros)

Rubriques	2016	2015
Dotation et apport		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementaires		
Autres réserves		
Report à nouveau	216	216
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (excédent ou déficit)</b>	<b>-2</b>	<b>0</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>214</b>	<b>216</b>
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
<b>DETTES FINANCIERES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
<b>COTISANTS CREDITEURS</b>		
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes sur prestataires		
Dettes sur entités publiques et org.de sécurité sociale	52	52
Autres dettes		
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>		
Produits constatés d'avance		
<b>DETTES</b>	<b>52</b>	<b>52</b>
Ecart de conversion passif		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>266</b>	<b>267</b>

# LES COMPTES ANNUELS

## COMPTE DE RESULTAT (en liste)

(en Euros)

Rubriques	2016	2015
Cotisations, impôts et produits affectés		
Produits techniques	3 785	3 781
Divers produits techniques	2	2
Reprises sur dépréciations techniques		
<b>PRODUITS DE GESTION TECHNIQUE (I)</b>	<b>3 786</b>	<b>3 783</b>
Ventes et prestations de services		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur amortissements et dépréciations, transfert de charges		
Autres produits		
<b>PRODUITS DE GESTION COURANTE (II)</b>		
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION (I+II)</b>	<b>3 786</b>	<b>3 783</b>
Prestations sociales	2 791	2 789
Charges techniques		
Diverses charges techniques	0	
Dotations aux provisions et dépréciations pour charges techniques		
<b>CHARGES DE GESTION TECHNIQUE (III)</b>	<b>2 792</b>	<b>2 789</b>
Achats et charges externes	996	993
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires et traitements		
Charges sociales		
<b>DOTATIONS D'EXPLOITATION</b>		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements		
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges		
<b>CHARGES DE GESTION COURANTE (IV)</b>	<b>996</b>	<b>993</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION (III+IV)</b>	<b>3 788</b>	<b>3 782</b>
<b>A - RESULTAT DE GESTION TECHNIQUE (I-III)</b>	<b>995</b>	<b>994</b>
<b>B - RESULTAT DE GESTION COURANTE (II-IV)</b>	<b>-996</b>	<b>-993</b>
<b>C - RESULTAT D'EXPLOITATION (A+B)</b>	<b>-2</b>	<b>0</b>
<b>OPERATIONS EN COMMUN</b>		
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>PRODUITS FINANCIERS (V)</b>		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées		0
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>CHARGES FINANCIERES (VI)</b>		<b>0</b>
<b>D - RESULTAT FINANCIER (V-VI)</b>		<b>0</b>
<b>E - RESULTAT COURANT (C+D)</b>	<b>-2</b>	<b>0</b>

LES COMPTES ANNUELS  
**COMPTE DE RESULTAT (en liste)**

(en Euros)

Rubriques	2016	2015
Produits exceptionnels sur opérations de gestion Produits exceptionnels sur opérations en capital Reprises sur provisions et transferts de charges		
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)</b>		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion Charges exceptionnelles sur opérations en capital Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)</b>		
<b>F - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>		
Participation des salariés Impôts		
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>3 786</b>	<b>3 783</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>3 788</b>	<b>3 783</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (EXCEDENT OU DEFICIT) (E+F)</b>	<b>-2</b>	<b>0</b>

**BILAN DETAILLE***(en euros)*

DETAIL DES COMPTES D'ACTIF	2016	2015
<b>DISPONIBILITES</b>	<b>266</b>	<b>267</b>
<b>Banque</b>	<b>266</b>	<b>267</b>
Compte-courant CDC	266	267
<b>TOTAL DES COMPTES D'ACTIF</b>	<b>266</b>	<b>267</b>

DETAIL DES COMPTES DE PASSIF	2016	2015
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>214</b>	<b>216</b>
<b>Report à nouveau</b>	<b>216</b>	<b>216</b>
Report à nouveau	216	216
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-2</b>	<b>0</b>
<b>DETTES S/ENTITES PUBLIQUES ET ORG. DE SECURITE SOCIALE</b>	<b>52</b>	<b>52</b>
<b>Cotisations sociales à reverser</b>	<b>52</b>	<b>52</b>
Reversement cotisations	52	52
<b>TOTAL DES COMPTES DE PASSIF</b>	<b>266</b>	<b>267</b>

**COMPTE DE RESULTAT DETAILLE***(en euros)*

DETAIL DES COMPTES DE CHARGES	2016	2015
<b>PRESTATIONS SOCIALES</b>	<b>2 791</b>	<b>2 789</b>
<b>Prestations légales vieillesse</b>	<b>2 791</b>	<b>2 789</b>
Arrérages de pensions	2 791	2 789
<b>ACHATS ET CHARGES EXTERNES</b>	<b>996</b>	<b>993</b>
<b>Frais de gestion</b>	<b>996</b>	<b>993</b>
Frais administratifs CDC	996	993
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>3 788</b>	<b>3 782</b>
<b>DETAIL DES COMPTES DE PRODUITS</b>	<b>2016</b>	<b>2015</b>
<b>PRODUITS TECHNIQUES</b>	<b>3 785</b>	<b>3 781</b>
<b>Contributions publiques</b>	<b>3 785</b>	<b>3 781</b>
Financement de la société des eaux de Versailles et St Cloud	3 785	3 781
<b>DIVERS PRODUITS TECHNIQUES</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
<b>Divers autres produits techniques</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
Ecart règlements	2	2
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>3 786</b>	<b>3 783</b>

**EVOLUTION DU RESULTAT ET DES CAPITAUX PROPRES***(en euros)*

	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
<b>REPORT A NOUVEAU</b>	231	228	219	216	216
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	-3	-9	-3	0	-2
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>228</b>	<b>219</b>	<b>216</b>	<b>216</b>	<b>214</b>

## **PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES**

### **I - Principes comptables**

Le Fonds de Complément de Pension de la Société des Eaux de Versailles et de Saint-Cloud (CP-SEVESC) se conforme aux dispositions du PCUOSS (*Plan Comptable Unique des Organismes de Sécurité Sociale*).

### **II - Règles et méthodes attachées à certains postes**

#### **- Prestations**

L'année 2005 a été marquée par une évolution des règles relatives à la non-reconnaissance de la bonification pour les périodes accomplies auprès d'une entreprise privée appliquées par la CNRACL.

En effet, suite à arrêt du Conseil d'Etat du 17 décembre 2003, pour toute pension liquidée à compter du 17 décembre 2002 (effet rétroactif), le temps de service effectué par les agents détachés auprès de la SEVESC est désormais pris en compte dans le calcul de la bonification attribuée aux agents des réseaux souterrains des égouts.

En conséquence, à partir du mois de septembre 2005, 7 des 11 compléments de pension en cours ont été intégrés à la pension CNRACL.

Depuis 2006, seuls les 4 compléments de pension antérieurs au 17 décembre 2002 restent gérés par le fonds CP-SEVESC.

#### **- Frais administratifs CDC**

La Caisse des dépôts et consignations, en tant que gestionnaire, met à la disposition de la CP-SEVESC des moyens en personnel, informatique et fonctionnement.

En contrepartie de ces prestations, la CDC perçoit une rémunération forfaitaire définie par la convention.

Compte tenu de la diminution du nombre des bénéficiaires, un avenant à la convention a été signé en 2006 pour modifier le montant des frais de gestion.

# LES COMPTES ANNUELS

## L'ANNEXE COMPTABLE

---

---

### **NOTES SUR LE BILAN**

L'actif du bilan est uniquement constitué des disponibilités pour 266 €.

Au passif, figurent les capitaux propres (214 €) correspondant aux résultats cumulés depuis l'origine du fonds, ainsi que les dettes relatives aux contributions sociales du 4<sup>ème</sup> trimestre 2016 (52 €) qui seront reversées à l'URSSAF en janvier 2017.

### **NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**

#### Financement principal

Le financement du Fonds (3 785 €) est assuré par 4 versements trimestriels effectués par la Société des Eaux de Versailles et de Saint-Cloud, destinés à couvrir le paiement des arrérages ainsi que les frais de gestion.

#### Prestations servies

Les prestations servies au cours de l'année 2016 s'élèvent à 2 791 € et correspondent au paiement des prestations aux 4 bénéficiaires restant à la charge du fonds, le nombre de bénéficiaires étant inchangé depuis 2006.

#### Frais de gestion

Le montant de la facture des frais administratifs, versé à la CDC au titre de l'exercice 2016, s'élève à 996 €.

### **AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE**

Le résultat déficitaire de l'exercice 2016, d'un montant de 2 €, sera affecté au compte de report à nouveau.



# LES COMPTES ANNUELS

## L'AUDIT DES COMPTES

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
63, rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

**Mazars**  
61, rue Henri Regnault  
92400 Courbevoie

CP-SEVESC  
Exercice clos le  
31 décembre 2016

### Attestation des commissaires aux comptes de la Caisse des Dépôts et Consignations relative au CP-SEVESC au 31 décembre 2016.

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la Caisse des Dépôts et Consignations (« la Société ») et en réponse à votre demande, nous avons procédé à la vérification des informations figurant dans le document, joint à la présente attestation (« le Document ») et établi dans le cadre de l'arrêté des comptes du CP-SEVESC du 31 décembre 2016 dont vous assurez la gestion et pour les besoins des autorités de tutelles du fonds.

Ces informations sont issues de la comptabilité du CP-SEVESC et ont été établies sous la responsabilité de la Direction des retraites et de la solidarité de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Notre mission de révision de ces données financières n'a pas pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes du CP-SEVESC dans leur ensemble mais porte sur des éléments spécifiques de ces comptes.

Nos diligences ont été effectuées conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France et ont consisté à s'assurer que conformément aux conventions de gestion, les comptes du CP-SEVESC tenus par la Direction des retraites et de la solidarité de la Caisse des Dépôts et Consignations retracent correctement les opérations du Fonds à partir des informations transmises par les services de gestion et des sommes qui ont été encaissées.

Compte tenu des conditions de fonctionnement spécifique du CP-SEVESC et des rôles impartis à chacun des intervenants, nous n'avons pas mené de vérification sur la réalité et l'exhaustivité des montants pris en compte et sur le respect de la séparation des exercices.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les enregistrements comptables effectués par la Direction des retraites et de la solidarité de la Caisse des Dépôts et Consignations à partir des informations transmises par les services de gestion et des sommes qui ont été encaissées.

En aucun cas PricewaterhouseCoopers Audit et Mazars ne pourront être tenus responsables d'aucun dommage, perte, coût ou dépense résultant d'un comportement dolosif ou d'une fraude commise par les administrateurs, les dirigeants ou les employés de la Société.

CP-SEVESC  
Exercice clos le  
31 décembre 2016

Cette attestation est régie par la loi française. Les juridictions françaises ont compétence exclusive pour connaître de tout litige, réclamation ou différend pouvant résulter de notre lettre de mission ou de la présente attestation, ou de toute question s'y rapportant. Chaque partie renonce irrévocablement à ses droits de s'opposer à une action portée auprès de ces tribunaux, de prétendre que l'action a été intentée auprès d'un tribunal incompétent, ou que ces tribunaux n'ont pas compétence.

Fait à Courbevoie et à Neuilly-sur-Seine, le 13 juin 2017

Les commissaires aux comptes

**PRICEWATERHOUSECOOPERS  
AUDIT**

**MAZARS**

  
Frédéric Trouillard Mignen

  
Pascal Parant

  
Sébastien Arnault



- CDC : Caisse des dépôts et consignations
- CNRACL : Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales
- CP-SEVESC : Complément de pension de la Société des eaux de Versailles et de Saint-Cloud
- SEVESC : Société des eaux de Versailles et de Saint-Cloud
- PCUOSS : Plan Comptable Unique des Organismes de Sécurité Sociale



Une gestion Caisse des Dépôts

Rue du Vergne - 33059 Bordeaux Cedex  
[retraitesolidarite.caissedesdepots.fr](http://retraitesolidarite.caissedesdepots.fr)  
Tél. : 05 56 11 41 23